

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE du 9 juin 2021

---

### Accès à la contraception pour toutes et tous !

La contraception est une préoccupation centrale de **SANTÉ SEXUELLE SUISSE (SSCH)**. La faîtière des centres de santé sexuelle soutient deux motions visant à améliorer l'accès à la contraception, débattues en juin au sein du Conseil national et du Grand Conseil bernois. **SSCH appelle la Suisse à se conformer au principe de l'Agenda 2030 et « ne laisser personne de côté ».** Le gouvernement fédéral et les cantons doivent prendre leurs responsabilités pour que toutes et tous, y compris les personnes qui vivent dans une situation précaire, aient accès à la contraception.

Une contraception accessible est essentielle pour la prévention des grossesses non voulues, pour la santé physique et psychique des femmes, leur autodétermination et leur autonomie personnelle, familiale, professionnelle et économique, ainsi que pour la prévention de la pauvreté. Le droit de la personne à décider si, quand et combien d'enfants elle souhaite avoir est inscrit dans de nombreux accords internationaux ainsi que dans l'Agenda 2030 de l'ONU pour le développement durable.

Durant la pandémie de Covid-19, SSCH a pu mettre en place un fonds destiné à prendre en charge les coûts de contraception pour les personnes en situation de précarité. Le rapport d'évaluation publié par SSCH en septembre dernier montre qu'il est difficile pour ces personnes de financer des moyens de contraception adaptés. Leur autodétermination en matière de reproduction est ainsi restreinte, ce qui les précarise encore davantage. Une problématique récurrente, qui s'est encore aggravée dans un contexte de pandémie.

#### Assurer l'accès à la contraception

Diverses initiatives<sup>1</sup> politiques visant à améliorer l'accès à la contraception ont déjà été soumises au Parlement. Ce mercredi 9 juin, la motion 19.3660 « Inscrire les moyens de contraception dans le catalogue des prestations de l'assurance de base » sera débattue au Conseil national. Au Grand Conseil du canton de Berne, la motion 2020.RRGR.395 « Pour une répartition plus égalitaire des charges liées à la contraception » sera également discutée lors de la session d'été.

SSCH appelle le Conseil national et le Grand Conseil bernois à adopter les motions. « *Il est temps d'arrêter de simplement se renvoyer le dossier. Le gouvernement fédéral et les cantons doivent assumer leurs responsabilités et prendre des mesures pour garantir l'accès à la contraception* »

---

<sup>1</sup> Mo. 19.3660 Marti Samira: « Inscrire les moyens de contraception dans le catalogue des prestations de l'assurance de base »; mo. 19.3197 Reynard Mathias: « Favoriser l'accès aux moyens de contraception pour les jeunes en Suisse »; po. 20.3998 Porchet Léonore: « Accès à la contraception. Assurer un accès à toutes et tous même en cas de crise »; po. 18.4228 Feri Yvonne: « Garantir à tous l'accès à la contraception »

pour toutes et tous en Suisse », demande Susanne Rohner, Responsable Plaidoyer chez SANTÉ SEXUELLE SUISSE.

En comparaison européenne, la situation de la Suisse est tout juste dans la moyenne en termes d'accès à la contraception, comparable à celle de l'Italie ou de la Turquie<sup>2</sup>. Si la Suisse est très bien classée au niveau de l'accès à l'information et au conseil, elle est très mal notée en termes de financement des moyens de contraception.

Le European Contraception Atlas 2020, d'où sont tirées ces données, recommande ainsi à la Suisse de se concentrer sur le remboursement de la contraception pour toutes les femmes en âge de procréer, et en particulier de veiller à ce que les frais soient pris en charge pour les groupes vulnérables et les jeunes, comme c'est le cas dans plusieurs pays européens. La contraception doit être traitée comme une prestation essentielle et faire partie de la couverture générale en matière de santé.

**SANTÉ SEXUELLE SUISSE** est l'organisation faitière des centres de conseil, des organisations professionnelles, ainsi que des spécialistes du domaine de la santé sexuelle et reproductive et de l'éducation sexuelle œuvrant en Suisse. Partenaire de l'Office fédéral de la santé publique pour l'application du Programme national de prévention du VIH et des autres infections sexuellement transmissibles (PNVI), elle s'engage aux plans national et international pour une éducation sexuelle holistique et pour la promotion et le respect des droits sexuels. SANTÉ SEXUELLE SUISSE est membre accrédité de l'*International Planned Parenthood Federation (IPPF)*.

## CONTACT :

---

### **SANTÉ SEXUELLE SUISSE**

Nadia Ben Said

Responsable communication

nadia.bensaid@sante-sexuelle.ch

076 321 48 11

Plus d'informations : [www.sante-sexuelle.ch](http://www.sante-sexuelle.ch)

---

<sup>2</sup> [European Contraception Atlas 2020](#)